
SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2016

Présents: MM. Arndt, bourgmestre, Rossler, Koppes, Shinn, Schenk et Comes, échevins, MM., Jacquemart, Besenius, Hieff, Wolter, Waaijenberg, Mme Berscheid, MM. Lanners, Kayser, Strecker et Diederich, membres, Mme Hahn, secrétaire

Absent : M.Schon, membre
M. Scheer, membre a démissionné et n'est pas encore remplacé

Point de l'ordre du jour n°5

Reg.no. 67/2016

Règlements : Parking « route de Winseler, ancien bâtiment CREOS » ; règlement -taxe

Le conseil communal,

Revu notre délibération N°56 de ce jour portant modification du règlement-taxe de la circulation,

Revu notre délibération N°57 de ce jour portant réglementation du parking du château,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution,

Vu les articles 105 et 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins,

A L'UNANIMITE DES VOIX

décide de fixer comme suit les taxes :

Art. 1 : Tarif pour « Abonnement »

Le tarif mensuel est fixé à 50,00 €.

Le tarif annuel est fixé à 570,00 € : Le tarif annuel est à payer en une fois.

Art. 2 : Tarif « visiteurs/public »

Les emplacements non-réservés sont soumis à la zone tarifaire violette (0,40€ par heure pour un maximum de 8 heures).

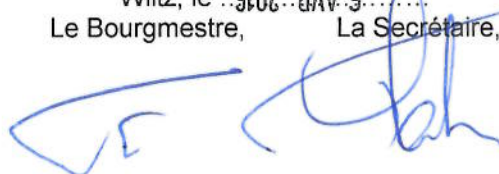
Caution pour une clé d'accès

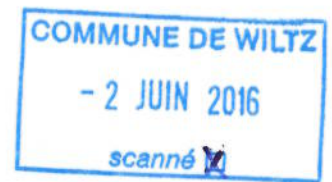
La caution pour une clé est fixée à 50,00 €.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, aux fins qu'il appartiendra.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.
Wiltz, le 25.03.2016
Le Bourgmestre, La Secrétaire,





Notre réf.: 4.0042(55808)
Votre réf. :

Dossier suivi par : Nico Hermes
Tél. 24784639
E-Mail : nico.hermes@mi.etat.lu

Monsieur le Bourgmestre de la Ville de
Wiltz
B.P. 60
L-9501 Wiltz

Luxembourg, le 27 mai 2016

Objet : Fixation des taxes de stationnement au parking « route de Winseler, ancien bâtiment CREOS ».
Délibération du conseil communal du 25 mars 2016.

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe ampliation de l'arrêté grand-ducal du 23 mai 2016 portant approbation de la délibération du 25 mars 2016 relative à la fixation des taxes de stationnement au parking « route de Winseler, ancien bâtiment CREAS ».

J'approuve également la délibération du 25 mars 2016 en vertu de l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Mémorial.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Intérieur

Dan Kersch



Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu l'article 105 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu un procès-verbal de délibération du 25 mars 2016 aux termes duquel le conseil communal de la Ville de Wiltz a fixé les taxes de stationnement au parking « route de Winseler, ancien bâtiment CREOS »;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. - Est approuvée la délibération du 25 mars 2016 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Wiltz a fixé les taxes de stationnement au parking « route de Winseler, ancien bâtiment CREOS ».

Art. 2. - Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 23 mai 2016
(s.) Henri

Le Ministre de l'Intérieur,

(s.) Dan Kersch